

CHRONIQUE de la Semaine

Bimensuel d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

CET/Interdiction des messes
dans les maisons privées :

**Quid de la vente
des objets de piété
«magiques»
non conventionnels
sur les paroisses ?** P.3



Les évêques du Togo lors de leur dernière session en présence du Nonce Apostolique

**JIF 2026 :
Les femmes
de la SAFER
font un don
d'équipements
au service de
gynéco** P.2



**Renouvellement de
l'application SYDONIA:
15 mars 2026,
date butoire pour
les soumissions
cautionnées** P.4



Chers usagers de la route, merci de prévoir
exactement le montant équivalent à votre
redevance afin de faciliter le passage au péage.

Sénégal:
**«Nous avons conquis
le pouvoir avec vous»,
Diomaye
Faye
lance
officielle
ment sa
coalition** P.7



Chasse traditionnelle en
pays Kabyè 2026 :
**Le Président du
Conseil Faure
Gnassingbé assiste
à l'ouverture
officielle à Pya** P.3



**À l'association Terreau
Fertile, 8 mars n'est pas
seulement une date** P.3



JIF 2026 : Les femmes de la SAFER font un don d'équipements au service de gynéco

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes célébrée le 8 mars 2026, celles de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) ont offert, le jeudi 5 mars 2026, des équipements au service de gynécologie-obstétrique du CHU Sylvanus Olympio.

Le jeudi 5 mars 2026, une délégation des femmes de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER), a remis un important lot d'équipements médicaux au service de gynécologie-obstétrique du CHU Sylvanus Olympio.

Ce don d'une valeur globale de 2 400 000 francs CFA, est composé de fauteuils roulants, de chariots de soins et de tables d'accouchement s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et la promotion du développement durable.

A travers cette action sociale et œuvre humanitaire, les femmes de la SAFER entendent apporter leur

contribution à l'amélioration des conditions de prise en charge des femmes enceintes et à soutenir le travail du personnel soignant au sein du service de maternité de l'hôpital.

Le choix du CHU Sylvanus Olympio s'explique par son rôle central dans le système sanitaire togolais, notamment dans la prise en



charge des accouchements à risque et des évacuations provenant de nombreuses formations sanitaires du pays.

« Lorsque nous avons recueilli les différentes informations, nous nous sommes rendu compte que de nombreuses formations sanitaires évacuent leurs patientes vers le CHU pour les accouchements. Le CHU Sylvanus

Olympio accueille ainsi plus de femmes que plusieurs autres formations sanitaires. Nous avons donc voulu poser cet acte en faveur du centre afin que toutes les femmes puissent en bénéficier, tout en soulageant le travail des sages-femmes », explique Sama Kondokissem Hodalo, Chargé des Ressources humaines, point focal genre à la SAFER.

Les responsables du

service bénéficiaire apprécie à sa juste valeur l'initiative qui constitue selon eux un appui précieux dans un contexte où les besoins en équipements restent importants face à l'affluence de patientes. « Nous adressons nos remerciements à ces braves dames de la SAFER qui ont pensé à nous ce matin dans le cadre de la Journée internationale des droits de la femme, célébrée le 8 mars. Ce geste va bénéficier à nos patients et à toute la population togolaise. Le CHU Sylvanus Olympio est un centre de référence qui accueille pratiquement toutes les femmes venant accoucher. Ces équipements seront répartis dans les différentes unités du service de gynécologie-obstétrique », se réjouit Ali Ouro-Nadia, sage-femme et surveillante du service.

Le chef du Service de Gynécologie-obstétrique, le Professeur Douaguibe Baguilane Bernard, représentant le Directeur général du CHU Sylvanus Olympio, a lui aussi salué cette initiative. « Ces équipements bénéficieront directement à nos femmes, à nos enfants et à toutes les mamans qui fréquentent cette structure. C'est un apport important pour le fonctionnement du service, car ces équipements permettront d'améliorer la qualité des soins », souligne-t-il. Il est à préciser qu'à travers cet accompagnement, les femmes de la SAFER traduisent concrètement l'engagement social de l'entreprise en faveur du bien-être des communautés. En célébrant la Journée internationale des droits des femmes par un geste utile et durable, elles mettent en avant une approche de développement responsable, où la performance des organisations s'accompagne d'un impact positif sur la société.

Daniel A.

JIF à la SAFER : quelle est la responsabilité et la place de la femme dans la société?

La 41^{ème} édition de la Journée internationale des droits des femmes (JIF), célébrée le 8 mars 2026, met en avant le thème : « Droits, Justice, Action, Pour TOUTES les femmes et les filles ». Cette édition est notamment marquée à la Société autonome de financement de l'entretien routier (SAFER) par deux grands événements réalisés en antiques. Après le don d'importants équipements médicaux au CHU Tokoin SO le 5 mars dernier, les femmes de la SAFER, entourées du reste du personnel de ladite société se sont retrouvées le vendredi 6 mars au poste de péage d'Aképe pour un moment d'échanges sur le thème de l'année.

L'objectif est de célébrer la femme et réfléchir à sa place au sein de la SAFER et dans la société.

Représentant le Directeur Général de la SAFER, le Chef Service d'Audit, Tyr Tardji, a salué l'engagement et la contribution des femmes au développement de l'institution. « Votre expertise soutient notre mission, celle de mobiliser les ressources pour un Togo connecté et durable » a-t-il déclaré, avant d'inviter les femmes à continuer d'incarner des valeurs essentielles telles que l'amour, l'unité et l'intégrité.

Pour Sama Kondokissem Hodalo, Chargée des ressources humaines

et point focal genre à la SAFER, cette rencontre se veut avant tout un cadre de sensibilisation et de prise de conscience. « Il s'agit d'ouvrir l'esprit des femmes de la SAFER afin qu'elles comprennent comment revendiquer leurs droits, mais aussi comment assumer pleinement leurs devoirs au sein de l'institution et dans la société », a-t-elle expliqué.

Selon elle, le thème retenu cette année revêt une importance particulière. « Le thème est assez pertinent. Droits, justice, actions sont des notions qui touchent directement la vie de la femme. Aujourd'hui, elles ont mieux compris ce qu'est l'équité et quelles actions elles doivent mener les unes envers les autres pour évoluer ensemble », a-t-elle ajouté.

La journée a été marquée par une session de communication et d'échanges entre les femmes, au cours de laquelle plusieurs sujets liés à

l'égalité et aux responsabilités des femmes ont été abordés.

La présidente du panel, Amouzou Bergère Diane, a rappelé que la promotion des droits des femmes doit aller de pair avec la prise de conscience de

leurs devoirs.

« Nous parlons souvent des droits de la femme, mais nous oublions parfois les devoirs qui les accompagnent. Beaucoup de nos sœurs négligent cet aspect. Nous avons donc insisté sur cet équilibre entre droits et responsabilités », a-t-elle indiqué.

Les discussions ont également permis d'aborder la question de la justice et de l'équité au sein même de la SAFER. Les participantes ont reconnu et salué les efforts consentis par les premiers responsables de l'institution pour garantir un traitement équitable entre hommes et femmes. Toutefois, elles ont rappelé que le combat pour l'égalité ne doit pas se limiter au milieu professionnel. Pour elles, la transformation sociale doit également commencer au sein de la famille.

« Si nous voulons que la société parle davantage de la femme et respecte ses droits,



cela doit commencer dans nos maisons. Après tout, c'est la femme qui donne la vie. Nous devons donc revoir l'éducation de nos enfants, surtout celle de nos garçons », a expliqué Amouzou Bergère Diane.

Elle a ainsi exhorté les femmes à inculquer très tôt à leurs fils les valeurs de respect et d'égalité. « Il faut leur apprendre comment parler à une femme, comment la respecter et aussi leur apprendre à participer à certaines tâches à la maison. C'est ainsi que nous pourrions bâtir progressivement une société plus juste et plus équilibrée », a-t-elle conclu.

À travers cette célébration, la SAFER, où près de 40 % du personnel est composé de femmes, entend ainsi renforcer la sensibilisation autour de l'égalité, de l'équité et de la responsabilité partagée dans la promotion des droits des femmes

Carole



Chasse traditionnelle en pays Kabyè 2026 : Le Président du Conseil assiste à l'ouverture officielle à Pya

Le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé fort de son attachement à la promotion des valeurs culturelles de notre pays a honoré de sa présence, le lundi 9 mars 2026 à Pya Hodo (Kozah), la danse marquant l'ouverture officielle de la chasse traditionnelle en pays Kabyè.



Le Président du Conseil, Faure Gnassingbé suivant la cérémonie de chasse

Pour la circonstance, le Président du Conseil était entouré de ministres et de plusieurs autres autorités politiques, administratives, militaires et traditionnelles.

Dans une ambiance rythmée de chants, les chasseurs venus de différentes localités de la préfecture de la Kozah, munis d'outils traditionnels, ont exhibé les produits de chasse.

A travers leurs prestations et des échanges de messages tirés des profondeurs du patrimoine culturel, ils ont célébré le courage,

l'endurance et l'habileté des jeunes et adultes qui, fièrement, prennent part à cette partie. Ils ont exprimé leur reconnaissance à Dieu et aux mânes des ancêtres pour l'abondance des récoltes et la cohésion sociale.

Ce rite qui concourt également à la formation sociale, au renforcement de la solidarité et de l'esprit civique, a offert l'occasion aux chasseurs de réaffirmer leur adhésion aux valeurs culturelles du terroir.

Fortement mobilisés, ces jeunes et adultes ont salué la présence du Président du Conseil,

Faure Essozimna Gnassingbé à cette manifestation culturelle et lui ont témoigné leur gratitude pour sa politique de paix, de sécurité et de valorisation de nos traditions.

Il faut préciser que cette danse rituelle annonce le début effectif des activités de chasse pour une durée d'environ un mois, période charnière entre la saison sèche et la saison pluvieuse. Elle marque généralement la fin des rites funéraires en pays kabyè.

La rédaction

À l'association Terreau Fertile, 8 mars n'est pas seulement une date

Engagé depuis des années pour la cause des couches vulnérables surtout les femmes, l'association Terreau Fertile, à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme 2026, réitère que le chemin vers l'égalité et l'autonomie des femmes se construit chaque jour.



Aux côtés du gouvernement qui multiplie les initiatives pour garantir un accès équitable aux opportunités économiques et sociales se trouve la société Terreau Fertile.

«Pour nous, ce n'est pas seulement une date. C'est un véritable rappel que le chemin vers l'égalité et l'autonomie des femmes se construit chaque jour. Depuis des années, nous avançons aux côtés de femmes de différentes communautés, très souvent dans les zones les plus reculées, où l'accès aux op-

portunités reste limité. Apprendre à gérer, épargner, entreprendre, se soutenir... autant de pas qui transforment peu à peu des vies, des familles et des communautés», a déclaré Mme DONKO Biléyo, Présidente de la société Terreau Fertile.

Pour ce 8 mars, la responsable de la société Terreau Fertile salue la force et la détermination de toutes ces femmes qui construisent leur avenir, un pas après l'autre.

Daniel A.

Différend maritime Ghana-Togo : Lomé attend sereinement le dossier devant le tribunal arbitral

Lors d'une conférence de presse présidée par le ministre de l'Administration Territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières, Col Awaté Hodabalo, vendredi 27 février 2026 à Lomé en présence du président de la Commission nationale des frontières maritimes du Togo (CNFMT), Nayo Takougnadi, le gouvernement a confirmé avoir pris acte de la décision d'Accra de recourir à l'arbitrage international.

A en croire le ministre Colonel Hodabalo Awaté, le Togo abordera cette nouvelle étape avec responsabilité, sérénité et fermeté, dans le plein respect de ses droits souverains et de ses intérêts légitimes en rappelant que cette procédure s'inscrit dans les mécanismes prévus par le droit international. La Charte des Nations Unies et la Convention sur le droit de la mer encouragent le recours aux voies juridiques pour le règlement pacifique des différends.

Selon le négociateur en chef de la partie togolaise, Dammipi Noupokou, cette saisine, bien que marquant un tournant, ne constitue pas une rupture diplomatique.

« Si on ne s'entend pas, aller au tribunal est conforme aux textes », a expliqué l'ex-ministre des mines, de l'énergie et de l'eau, rappelant que le mécanisme d'arbitrage est prévu par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. Il a insisté sur le fait que les discussions techniques enga-

gées depuis 2018 avaient permis des avancées importantes, notamment sur le point de départ de la frontière et les cartes de référence.

Le cœur du litige réside dans la ligne de délimitation proposée. Selon Dammipi Noupokou, la projection initiale issue des calculs techniques aboutirait à priver le Togo d'un accès direct à la haute mer. Cette configuration est jugée inacceptable par Lomé au regard des intérêts stratégiques et économiques du pays. Le port autonome de Lomé, premier hub maritime de l'Afrique de l'Ouest, nécessite un accès garanti aux eaux internationales.

Une zone de rade utilisée par les navires en attente d'accostage constitue le second point de discord. Les deux parties divergent sur l'interprétation juridique du statut de cette zone portuaire. Cette question technique revêt une importance pratique pour les activités maritimes de la région.



Les négociations bilatérales ont pourtant connu des avancées notables. Entre juin 2018 et décembre 2020, onze sessions de travail se sont déroulées alternativement à Lomé et à Accra. Ces pourparlers ont été engagés après des incidents maritimes survenus entre novembre 2016 et mai 2018 dans l'espace maritime commun.

Les négociateurs ont réussi à s'entendre sur plusieurs aspects techniques. Le point de départ de la frontière maritime a fait l'objet d'un consensus. L'identification de la ligne de base pertinente a également été validée par les deux parties. Une carte de référence commune a été adoptée pour servir de base aux discussions. Ces acquis témoignent de la bonne foi qui animait initiale-

ment les pourparlers.

Le blocage est survenu lors de l'application pratique des principes de délimitation. L'ajustement de la ligne théorique a révélé des positions inconciliables. Les discussions devaient se poursuivre après des changements dans la composition de la commission ghanéenne. La notification de la décision d'Accra de saisir une juridiction arbitrale a mis fin à cette phase de dialogue.

Dammipi Noupokou s'est montré rassurant sur l'impact diplomatique de cette procédure. Le recours à l'arbitrage, prévu par les textes internationaux, ne devrait pas altérer les relations bilatérales entre les deux pays. Les liens historiques, humains et économiques demeurent solides. Les échanges commerciaux se poursui-

vent normalement et la coopération dans d'autres secteurs continue.

Le négociateur en chef a souligné la solidité du dossier togolais. Sans dévoiler les arguments juridiques et techniques qui seront soumis aux arbitres, il a affirmé que le Togo dispose d'analyses rigoureusement étayées. La confidentialité reste nécessaire dans cette phase préparatoire de la procédure arbitrale.

Lomé réaffirme son attachement aux principes de souveraineté et d'intégrité territoriale. L'exécution de bonne foi des engagements internationaux guide l'approche togolaise dans ce dossier sensible. Le pays entend défendre fermement ses droits tout en respectant le cadre juridique international.

Cette procédure arbitrale marque un tournant dans le règlement de ce différend qui dure depuis près de huit ans. Les autorités togolaises abordent cette nouvelle phase avec détermination. L'objectif reste de garantir un accès pérenne à la haute mer, condition indispensable au développement des activités maritimes et portuaires nationales.

Carole A.

CET/Interdiction des messes dans les maisons privées : Quid de la vente des objets de piété «magiques» non conventionnels sur les paroisses ?

Interdiction de célébrer la sainte Messe dans les familles et dans les maisons privées, certainement l'une des décisions phare, populaire et très apprécié par les fidèles catholiques du Togo. Dans un communiqué daté du 27 février 2026, signé par Mgr Benoît ALOWONOU, évêque du diocèse de Kpalimé et président de la Conférence des Evêques du Togo (CET), les Evêques soucieux de la vie liturgique, rappellent à tous, prêtres et fidèles laïcs, qu'il est interdit de célébrer la sainte Messe dans les familles et dans les maisons privées, sauf dans des circonstances tout à fait particulières sur autorisation formelle de l'Ordinaire.

Devenue très préoccupante, la situation des célébrations eucharistiques dans les maisons privées longtemps critiquées par beaucoup de fidèles, a enfin trouvé un écho favorable auprès de la CET, garante de la foi catholique au Togo. L'annonce de l'interdiction des messes dans les maisons privées est donc accueillie avec satisfaction, un ouf de soulagement pour les fidèles catholiques qui voyaient de mauvais oeil

sion des événements heureux ou malheureux dans leur vie ou celle d'un membre de leur famille, invitent des prêtres amis ou ceux de leur paroisse à célébrer des messes pour eux dans leur maison ou même dans des places des fêtes. Ces prêtres, bien conscients que cette pratique n'est pas autorisée par leur ministère acceptent et installent des autels de fortune pour la plupart à cause des relations et du titre du demandeur ou encore des



cette pratique peu orthodoxe sauf ceux qui bénéficiaient de cette pratique non canonique. Il est vrai que certains demandent de messe à domicile privé sont quelquefois motivées par le cas de maladie grave ou d'incapacité motrice du fidèle. Or la personne pour qui la messe est demandée peut ne pas y être physiquement mais recevoir en plénitude les fruits de l'eucharistie célébrée à ses intentions et même recevoir la Sainte Communion à domicile après la messe par le biais d'un prêtre ou d'un Fidei Custos si elle en fait la demande. Si le cas de maladie ou d'incapacité motrice est la raison par une frange de demandeurs des messes dans les lieux privés, la grande partie de ceux-ci se portent physiquement bien, mais c'est le rang social, le prestige, le bien matériel et financier qui leur donnent envie de délocaliser les célébrations eucharistiques dans leur domicile. Malgré leur appartenance à une ou des paroisses, certains fidèles à l'occa-

intérêts personnels. Et pourtant un lieu ou une maison peut être apparemment propre, chic avec un autel physiquement bien dressé et être au même moment hostile à la célébration eucharistique digne de la foi catholique.

C'est en cela que tout en félicitant la CET pour cette décision noble, des fidèles catholiques invitent les évêques à aller au-delà du simple communiqué pour mettre en place des commissions de veille et de contrôle de l'application de cette décision et surtout à réagir aussi sur le phénomène de la vente des objets de piétés non conventionnels en vogue dans les paroisses de nos jours.

En effet, il est donné de constater avec regret la prolifération de la fabrication et la vente des objets de piétés «magiques» non conventionnels sur des paroisses. Ce phénomène qui frise le commerce du syncrétisme voire de la magie est souvent soutenu par certains bergers du renouveau charismatique catholique et quelques prêtres charisma-



Les évêques du Togo

tiques. Il n'est plus étonnant de trouver dans les secrétariats et aux alentours des paroisses catholiques des objets miracles d'un tel prêtre ou d'un tel berger comme savon, huile, sel et encens dits spéciaux de déblocage, de retour à l'affection amoureuse, de chance, de percée financière, de purification, de guérison etc. Cependant l'église catholique n'utilise pas les sacramentaux comme des objets magiques et ne reconnaît aucun savon comme objet de piété. En ce qui concerne les huiles, l'Eglise catholique reconnaît et utilise trois huiles saintes principales,

bénies ou consacrées lors de la Messe chrismale par l'évêque: Le Saint Chrême (Sanctum Chrisma) : Mélange d'huile d'olive et de baume parfumé, est consacré par l'évêque. Il est utilisé pour le baptême (sommet de la tête), la confirmation (front), l'ordination (mains ou tête) et la dédicace des églises/autels. Il symbolise le don de l'Esprit Saint. L'huile des catéchumènes (Oleum Catechumenorum) : Utilisée avant le baptême pour fortifier les futurs baptisés dans leur combat spirituel contre le mal.

L'huile des malades (Oleum Infirmorum) : Utilisée dans le sacrement de l'onction des malades pour apporter soulagement, force et réconfort spirituel et physique.

Les objets de piété catholique sont des supports de dévotion personnelle et de prière, incluant principalement des chapelets, médailles religieuses, crucifix, scapulaires, sel ordinaire, encens, eau bénite, statues (vierges, saints), images pieuses, bougies de neuvaine, et des bénitiers. Ces articles, bénis par un prêtre catholique, favorisent le lien avec le divin au quotidien. Ils agissent comme des rappels physiques de la foi, aidant à « domestiquer le sacré » et à témoigner d'une vie chrétienne au quotidien. Ces objets, bien que sacrés, ne sont pas magiques, mais agissent comme des instruments pour orienter le cœur vers Dieu. Vivement que la prochaine Conférence des Evêques du Togo planche sérieusement sur cette situation qui trouble la foi de bon nombre des fidèles catholiques.

Daniel A.

Message de la CET au sujet de la célébration de l'eucharistie dans les familles et maisons privées

Révérands Pères, Frères et Sœurs de la Vie Consacrée, Chers Fidèles laïcs, Une église est un lieu sacré, une maison de prière où les chrétiens viennent rencontrer Dieu, en particulier Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie. Elle est aussi le lieu par excellence du culte et de l'adoration, lieu de rassemblement de la communauté chrétienne. L'assemblée eucharistique n'est pas sélective selon les critères d'affinité ou de sensibilité : elle est au contraire ouverte à tous sans exception. C'est ce caractère sacré que le Seigneur nous a inculqué par anticipation quand il demandait à ses disciples de préparer la salle où il devrait manger la Pâques avec ses disciples (Cf. Mc 14, 13-14). Au cœur de toutes les célébrations liturgiques, se trouve l'Eucharistie, « source et le sommet de toute la vie chrétienne »

C'est le mystère du Corps et du Sang du Christ, rendu présent, en faisant mémoire de sa passion rédemptrice. C'est pourquoi l'Eglise accorde une

très grande importance et un grand respect à ce sacrement, ainsi qu'au lieu de sa célébration. Pour préserver sa dignité, l'Eglise a établi les normes concernant sa célébration.

Voici quelques références magistérielles en la matière :

* Dans la présentation générale du missel romain (nouvelle traduction), il est requis que : « Pour la célébration de l'Eucharistie, le peuple de Dieu se rassemble généralement dans une église ou bien, si elle fait défaut ou en cas d'insuffisances, dans un autre lieu honorable qui soit digne d'un si grand mystère »

* Dans le Code de Droit Canonique, le canon 932 donne des précisions suivantes quant au lieu et au temps de la célébration de l'Eucharistie : - « La célébration eucharistique se fera en un lieu sacré à moins que, dans un cas particulier, la nécessité n'exige autre chose ; en ce cas, la célébration doit se faire dans un endroit décent »

« Le sacrifice eucharistique doit être célébré sur un autel consacré ou béni ; en dehors

d'un lieu sacré, peut être utilisée une table convenable, en gardant toujours la nappe et le corporal ».

Il est grand le mystère de la foi !

C'est pourquoi les Evêques du Togo, portant toujours le souci de la vie liturgique, rappellent à tous, prêtres et fidèles laïcs, qu'il est interdit de célébrer la sainte Messe dans les familles et dans les maisons privées, sauf dans des circonstances tout à fait particulières sur autorisation formelle de l'Ordinaire.

Les Evêques en appellent à une plus grande responsabilité des uns et des autres, pour le respect scrupuleux de ces dispositions de l'Eglise.

Fait à Lomé, ce 27 février 2026.

+Mgr Benoît ALOWONOU, Evêque du diocèse de Kpalimé, Président de la Conférence des Evêques du Togo (CET)

Marchés publics : ARCOP forme les jeunes et femmes entrepreneurs

Dans l'optique de renforcer les compétences des jeunes et femmes entrepreneurs en matière d'offres concurrentielles aux marchés publics, l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) sera en sessions de formation du 23 mars au 17 avril 2026 à travers le pays. L'événement est organisé en collaboration avec la Direction nationale du contrôle de la commande publique (DNCCP).



A cette occasion les participants seront formés sur les principes de base de la commande publique, les différentes étapes de préparation d'une offre, la constitution des dossiers de soumission ainsi que les critères d'évaluation des propositions. Les modules aborderont également les exigences administratives et techniques nécessaires pour répondre efficacement aux appels d'offres publics.

Des sessions prévues dans trois villes
Afin de permettre à un plus grand nombre d'entrepreneurs de bénéficier de cette

initiative, les sessions de formation se dérouleront dans trois villes du pays. La première session aura lieu à Kara du 23 au 24 mars 2026. Elle sera suivie d'une autre à Atakpamé les 26 et 27 mars 2026. La dernière phase de la formation se tiendra à Lomé du 30 mars au 17 avril 2026. Cette organisation vise à rapprocher la formation des entrepreneurs et à faciliter leur participation aux différentes sessions. **Conditions de participation et inscription**
La formation est ouverte aux jeunes entrepreneurs âgés de 40 ans au plus ainsi qu'aux

femmes entrepreneurs, sans limitation d'âge. Les candidats doivent également être inscrits sur la plateforme de la Direction nationale du contrôle de la commande publique (DNCCP). Les inscriptions ont débuté le 4 mars 2026 et prendront fin le 18 mars 2026. Elles se font exclusivement en ligne à travers un formulaire dédié mis à la disposition des candidats.

Une démarche inclusive
Dans le cadre de cette initiative, l'ARCOP encourage vivement la participation des jeunes et femmes entrepreneurs en situation de handicap. Cette démarche vise à promouvoir une plus grande inclusion dans l'accès aux opportunités économiques liées aux marchés publics. À l'issue de la formation, une attestation de participation sera délivrée aux entrepreneurs ayant suivi les différents modules. À travers ces sessions de formation, l'ARCOP et la DNCCP réaffirment leur engagement à renforcer les capacités des jeunes et des femmes entrepreneurs et à faciliter leur accès aux opportunités offertes par la commande publique, contribuant ainsi à dynamiser l'entrepreneuriat et la croissance économique.

Carole A.

Renouvellement de l'application SYDONIA: 15 mars 2026, date butoire pour les soumissions cautionnées

L'Office togolais des recettes (OTR) hausse le ton à l'égard des opérateurs économiques qui tardent à se conformer aux obligations administratives liées à leurs activités en douane. Dans une correspondance adressée au président de l'Union des Professionnels Agréés en Douane (UPRAD), le Commissariat des Douanes et Droits Indirects annonce qu'à compter du 15 mars 2026, les opérateurs n'ayant pas renouvelé leurs soumissions cautionnées pour l'année 2026 seront déconnectés de l'application SYDONIA.

Dans la correspondance, les autorités douanières rappellent qu'un avis publié le 16 janvier 2026 avait déjà invité les opérateurs économiques concernés à procéder au renouvellement de leurs soumissions cautionnées au plus tard le 31 janvier 2026. Cette démarche administrative constitue une obligation réglementaire pour les commissionnaires en douane et les opérateurs intervenant dans les opérations de dédouanement. Toutefois, malgré ce rappel officiel, certains acteurs du secteur ne se sont toujours pas conformés aux dispositions en vigueur. L'OTR souligne que cette exigence découle notamment de l'article 7 du règlement n°10/2008/CM/UEMOA du 26 septembre 2008 relatif aux conditions d'agrément et d'exercice des commissionnaires en douane, ainsi que de l'alinéa 3 de l'article 9 du décret n°83-62 du 11 avril 1983 réglementant la profession.

Face à cette situation, l'administration douanière prévient que toute structure n'ayant pas régularisé sa situation avant la date indiquée sera automatiquement déconnectée du système informatique SYDONIA, la plateforme utilisée pour la gestion des procédures douanières. Une mesure qui pourrait avoir des conséquences directes sur la capacité de ces opérateurs à effectuer leurs opérations de dédouanement et à poursuivre leurs activités dans les circuits officiels du commerce extérieur. À travers cette décision, les autorités douanières entendent renforcer la discipline administrative et garantir le respect des normes régissant la profession de commissionnaire en douane au Togo, dans un contexte où la modernisation et la sécurisation des procédures douanières constituent des priorités pour l'administration fiscale.

Carole A.

FCT : Mme Koubouni Touni succède à Mme Yawa Kouigan

Mme Koubouni Touni, la nouvelle présidente de la Faïtière des Communes du Togo (FCT), a été élue à l'issue de l'Assemblée générale électorale tenue les 5 et 6 mars 2026 au Palais des Congrès de Kara. Cette élection marque un tournant important pour l'organisation, qui regroupe les 117 communes du pays. Les travaux de l'Assemblée générale ont été ouverts par le ministre de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières, le colonel Hodabalo Awaté, qui a salué l'engagement du Président Faure Essozimna Gnassingbé en faveur de la décentralisation. Il a également félicité la présidente sortante, Yawa Kouigan, pour son travail accompli au cours des cinq dernières années.

Réunis en assemblée générale constitutive, les maires membres de la Faïtière des Communes du Togo (FCT) ont élu à leur tête Touni Koubounou, maire de la commune de Doufelgou 2. Elle succède à Yawa Kouigan, dont le mandat arrive à terme, à l'issue d'un cycle marqué par la consolidation progressive de l'intercommunalité au Togo. Cette élection intervient dans un contexte où les collectivités territoriales sont appelées à jouer un rôle croissant dans la mise en œuvre des projets publics et dans la dynamique de décentralisation engagée par l'État togolais. La FCT, plateforme de représentation et de coordination des municipalités du pays, constitue à cet égard

un acteur clé du dialogue entre les communes et les pouvoirs publics. La nouvelle présidente, Touni Koubounou, prend les rênes d'une organisation qui fédère l'ensemble des communes du pays et qui s'impose progressivement comme un espace de concertation sur les politiques locales. Entourée d'un bureau renouvelé, composé de maires représentant les différentes régions administratives, elle entend renforcer le rôle stratégique de la faïtière dans l'accompagnement des collectivités. Dans son discours d'investiture, l'élue de Doufelgou 2 a reconnu l'ampleur des attentes pesant sur l'organisation. (« Les défis sont réels, mais ils sont à la hauteur de



notre potentiel collectif », a-t-elle déclaré devant les maires réunis à Kara. La nouvelle présidente de la faïtière des communes a également fixé les grandes orientations de son mandat, articulées autour de la bonne gouvernance, de la transparence et d'un dialogue permanent entre les communes membres. Elle ambitionne aussi de consolider les capacités institutionnelles de la FCT et d'intensifier la recherche de partenariats avec les acteurs nationaux et internationaux du développement local. « Je m'engage, au sein du Bureau national, à travailler dans

un esprit d'équipe, d'écoute et de responsabilité », a-t-elle affirmé, appelant à une mobilisation collective pour répondre aux enjeux du développement territorial. Le nouveau bureau de la Faïtière des Communes du Togo reflète la diversité territoriale du pays, avec des représentants issus de chacune des grandes régions administratives. Cette architecture vise à garantir une meilleure prise en compte des réalités locales et à renforcer la coordination des politiques communales. Ainsi, les vice-présidences régionales sont confiées à plusieurs maires :

Nanwabe Lene pour la région des Savanes ; Agba Sikou pour la région de la Kara ; Beguédouwè Paneto pour la région Centrale ; Koami Ayena pour la région des Plateaux ; Alexis Aquereburu pour la région Maritime ; Koamy Gbloekpo Gomado pour le Grand Lomé. La gestion financière de l'organisation est confiée à N'Golou Passoki, trésorier général, assisté de Mitanimah Elewogbo Defaloua comme trésorière générale adjointe. Au-delà du renouvellement de son leadership, la Faïtière des Communes du Togo est attendue sur plusieurs chantiers importants. Il s'agit de l'amélioration de la gouvernance locale, la mobilisation de ressources pour les collectivités, le partage d'expériences entre municipalités et le renforcement de la coopération avec les partenaires techniques et financiers.

Daniel A.

Poliomyélite : Une campagne de vaccination démarre aujourd'hui

Le gouvernement togolais lance une campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite du 12 au 14 mars 2026 sur toute l'étendue du territoire. L'opération vise à protéger près de 1,8 million d'enfants de moins de cinq ans contre cette maladie grave et contagieuse. L'annonce a été faite le 10 mars à Lomé par le ministre de la Santé, de l'Hygiène publique, de la Couverture sanitaire universelle et des Assurances lors d'une conférence de presse.

Cette campagne intervient après la confirmation, le 20 février 2026, d'un cas de poliomyélite dans le district sanitaire de Mô, dans la région Centrale.

Les autorités sanitaires rappellent que le dernier cas de poliovirus sauvage au Togo remonte à 2009, tandis que la Région africaine a été déclarée exempte de poliovirus sauvage en 2020. Toutefois, le risque persiste en raison de la circulation de

poliovirus dérivés de souches vaccinales dans certains pays de la sous-région et de la mobilité transfrontalière.

Face à cette situation, le gouvernement a renforcé la surveillance épidémiologique, mené des investigations dans les communautés et décidé d'organiser une campagne nationale de vaccination de riposte.

Près de 1,8 million d'enfants ciblés

La campagne concerne tous

les enfants âgés de 0 à 59 mois sur l'ensemble du territoire national. Selon le ministère de la Santé, 1 778 500 enfants de moins de cinq ans sont ciblés, avec un objectif d'au moins 95 % de couverture vaccinale.

La vaccination sera gratuite et réalisée par des équipes déployées de porte à porte dans les ménages. Des points de vaccination seront également installés dans les formations sanitaires, les marchés, les gares routières, les lieux de culte et les zones frontalières. Cette opération permettra aussi de rechercher activement dans les communautés les cas de paralysie flasque aiguë, afin de renforcer la surveillance de la maladie.

Les autorités sanitaires appellent à une mobilisation nationale



pour garantir le succès de la campagne. Elles saluent l'appui des partenaires techniques et financiers, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNICEF et Gavi, ainsi que l'implication des autorités locales, des organisations de la société civile et des agents de santé.

Un appel particulier est lancé aux parents et tuteurs d'enfants pour qu'ils ouvrent leurs portes aux équipes de vaccination.

« La vaccination contre la poliomyélite est gratuite, sûre et efficace. Chaque enfant de moins de cinq ans doit être vacciné », a insisté le Secrétaire général du ministère de la santé.

Pour les autorités sanitaires, cette campagne constitue une étape importante vers l'élimination définitive de la poliomyélite au Togo et la protection durable de la santé des enfants

Commune de Kozah 1: un accident fait provisoirement 14 morts et 58 blessés

Un grave accident de la circulation s'est produit dimanche 8 mars 2026 dans le nord du Togo, faisant plusieurs victimes, dont des ressortissants béninois. Le drame est survenu sur la voie communément appelée « route



Selon plusieurs sources, les victimes faisaient partie d'une délégation originaire notamment de la localité de Kpandri, dans la commune de Copargo. Elles revenaient d'une cérémonie funéraire organisée à Lassa-Haut dans la région de Kara, où elles s'étaient rendues pour soutenir une famille alliée par mariage, conformément à la tradition de solidarité communautaire.

Pour le déplacement, un camion destiné au transport de marchandises avait été loué afin de transporter une partie des membres de la délégation. Au cours du trajet du retour, un tricycle utilisé plus tôt pour transporter un bœuf vers le lieu de la cérémonie a également pris la route avec certains passagers à bord.

Les deux engins ont quitté les lieux de la cérémonie presque au même moment. Mais sur cet axe routier situé en altitude, le camion

aurait subi une défaillance technique, notamment l'éclatement d'un pneu. Le conducteur aurait alors perdu le contrôle du véhicule. Dans sa trajectoire incontrôlée vers l'arrière, le camion est entré en collision avec le tricycle qui le suivait provoquant un choc violent. Des pertes en vies humaines dans l'accident

Le drame a causé de lourdes pertes humaines. Du côté des autorités togolaises, un communiqué du ministre de la Sécurité et de la Protection civile, Calixte Madjoulba, fait état d'un bilan provisoire de 14 morts, dont deux mineurs, et 58 blessés, ainsi que d'importants dégâts matériels.

Les services de secours ont été rapidement mobilisés pour évacuer les blessés vers les structures sanitaires de la région pour leur prise en charge. Une enquête a été ouverte afin de déterminer avec précision les circonstances de cet accident.

Essobiou A.

Burkina Faso : voilà la célébration de la Journée internationale des droits des femmes

Le Président du Faso, le Capitaine Ibrahim Traoré, valorise l'autonomisation des femmes, notamment rurales, en les soutenant via des coopératives agricoles, des équipements et des intrants. Le 8 mars 2026, il a reçu des femmes de la coopérative de Zongo à Ouagadougou pour saluer leur résilience et leur contribution au développement local

Au Burkina Faso, la Journée internationale des droits des femmes de cette année a été célébrée par des actions concrètes. Le Chef de l'Etat, Ibrahim Traoré a présenté une feuille de route visant à renforcer l'autonomie économique des femmes burkinabè, en mettant l'accent sur l'agriculture et l'organisation en coopératives. Cette approche marque une volonté claire de transformer le 8 mars en une journée de mesures structurantes et durables, qui dépassent la simple célébration protocolaire.

Pour M. Traoré, l'autonomie économique des femmes est un levier essentiel du développement local et national. Le président a rappelé que les femmes représentent une part importante de la population active agricole et que leur autonomisation contribue directement à la sécurité alimentaire et à la croissance économique du pays.

Dans ce cadre, l'Etat s'est engagé à soutenir les initiatives locales et à fournir les moyens nécessaires pour que les femmes puissent exploiter pleinement leur potentiel entrepreneurial et agricole.



Soutien à l'autonomie économique des femmes

Dans plusieurs régions du pays, des périmètres maraîchers ont été aménagés ou soutenus par le gouvernement. À Gaoua, un site de 1,5 hectare a été équipé de systèmes d'irrigation, de bassins et de forages, afin de faciliter l'activité agricole des femmes et de sécuriser la production des cultures maraîchères. Ces infrastructures permettent non seulement d'augmenter les rendements, mais aussi de réduire la dépendance aux conditions climatiques et aux moyens limités dont disposaient auparavant les femmes rurales. Selon les autorités, ces aménagements sont conçus pour soutenir les coopératives sur le long terme, en renforçant l'organisation, la gestion et la commercialisation des produits.

Le gouvernement entend également généraliser ce type de soutien à d'autres régions afin d'élargir l'accès à des ressources et équipements agricoles

adaptés. Les périmètres maraîchers structurés sont accompagnés de formations techniques et de conseils en gestion pour que les femmes puissent maximiser leurs revenus.

M. Traoré a insisté sur le fait que ces mesures constituent un investissement dans l'économie locale et qu'elles sont destinées à créer des dynamiques durables de développement, au-delà de la simple visibilité du 8 mars.

Coopératives et accompagnement institutionnel

Le 6 mars, le président a reçu au Palais de Koulouba une délégation de la Coopérative féminine Relwende Teel Taba, issue du village de Zongo. Les membres ont exprimé leur gratitude pour l'accompagnement reçu, rappelant l'importance de la continuité des projets dans la consolidation de leurs activités économiques. Cette rencontre illustre la volonté de l'Etat de suivre de

Suite à la page 7

Éperviers du Togo : «*Ma méthode sera basée sur la rigueur*», Patrice Neveu, nouveau sélectionneur

Le nouveau sélectionneur des Éperviers du Togo, Patrice Neveu, a officiellement pris fonction le lundi 2 mars 2026 à Lomé, lors d'une cérémonie de signature de contrat organisée en présence du ministre délégué chargé des Sports et du président de la Fédération togolaise de football. Le technicien français s'engage pour une durée de trois ans à la tête de la sélection nationale, avec pour mission de relancer la dynamique du football togolais..

Pour Patrice Neveu, la joie est immense et c'est avec fierté qu'il prend le maillot des Éperviers. Un acte symbolique qui le renvoie dans l'exercice de ses fonctions.

« C'est pour moi un grand honneur, mais aussi une immense responsabilité. C'est une mission importante et j'y mettrai toute ma conscience et toute mon expérience. Je remercie le Président du Conseil des ministres pour sa confiance, le minis-

tre des Sports ainsi que la Fédération et son comité exécutif pour leur soutien », a-t-il exprimé à chaud.

Derrière les mots, une ambition assumée. Celle de reconstruire sur des bases solides une équipe nationale en quête de stabilité et de résultats.

Ces dernières années, l'équipe du Togo de football a peiné à retrouver sa place sur l'échiquier continental. Campagnes qualificatives inabouties,



manque de constance, transition générationnelle laborieuse. Le chantier est vaste. Neveu en est conscient. Sa réponse tient en deux mots: ri-

gueur et mérite.

« Je connais bien le football africain, ses exigences et ses défis. Le football togolais possède un potentiel réel. Ma méthode sera basée sur la rigueur, une organisation claire et le respect du maillot national. Il n'y aura pas de place pour l'improvisation. Les résultats viendront par la constance, la cohésion et l'engagement de chacun. Les portes de la sélection sont ouvertes à tous les joueurs performants, qu'ils évoluent à l'étranger ou dans le championnat local. Seul le mérite comptera », a rassuré le français.

Un message sans ambiguïté. Dans un contexte où les attentes populaires sont fortes,

le sélectionneur entend rompre avec toute forme de gestion approximative. Les statuts ne suffiront plus ; seule la performance décidera des convocations.

Au-delà des choix individuels, c'est une culture collective que Patrice Neveu souhaite installer. Discipline, solidarité et compétitivité doivent devenir les piliers d'un groupe capable de rivaliser avec les meilleures sélections africaines.

« Nous allons construire une équipe solide, solidaire, combative et ambitieuse. Nous devons nous donner les moyens de rivaliser avec nos adversaires et redonner au peuple togolais sa fierté. Je demande du temps, de la patience, mais surtout de l'unité autour de la sélection. Je sais pouvoir compter sur le soutien du public, des supporters et de la presse », a lancé le successeur de Nibombe Dare.

L'appel à l'unité n'est pas anodin. Dans un pays où le football demeure un puissant vecteur d'émotion collective, la renaissance des Éperviers dépasse le seul cadre sportif. Elle touche à l'image et à la fierté nationale.

CS

Burkina Faso : Voilà la célébration de la Journée internationale des droits des femmes

près l'évolution des initiatives locales et de garantir un soutien adapté aux besoins des femmes.

La feuille de route présentée par Ibrahim Traoré comprend également des mesures pour faciliter l'accès au financement, renforcer les réseaux de commercialisation et encourager la création de nouvelles coopératives. L'objectif est de structurer l'économie féminine rurale de manière durable et de donner aux femmes un rôle central dans le développement de leurs communautés. En redéfinissant la Journée internationale des droits des femmes, le gouvernement

burkinabè met en avant des actions concrètes et durables, démontrant que l'autonomie économique des femmes n'est pas un simple symbole, mais un moteur réel de transformation sociale et économique.

Avec ces initiatives, le 8 mars 2026 au Burkina Faso devient une journée de mobilisation et d'investissement en faveur des femmes, offrant un modèle d'action structuré que le gouvernement entend prolonger tout au long de l'année.

rfi.fr

Sénégal: «*Nous avons conquis le pouvoir avec vous*», Diomaye Faye lance officiellement sa coalition

Au Sénégal, la coalition «Diomaye Président» a tenu samedi 7 mars à Dakar sa première assemblée générale. L'événement officialise l'autonomie politique du chef de l'État vis-à-vis du Pastef, le parti de son Premier ministre Ousmane Sonko, après des mois de tensions au sommet de l'État.



La coalition «Diomaye Président» a franchi samedi 7 mars un cap symbolique. Cinq cents partisans réunis à Dakar ont participé à sa première assemblée générale, en présence du président de la République, rapporte RFI. L'alliance avait été créée pour rassembler des soutiens à la candidature de Bassirou Diomaye Faye à la présidentielle de 2024.

Le chef de l'État a fixé de nouvelles ambitions à cette structure. La coalition doit désormais se déployer «partout, dans tous les départements, dans toutes les communes et villages et quartiers du Sénégal», a-t-il martelé, et servir à vulgariser l'action du gouvernement. Sur scène, certains participants ont d'ores et déjà déclaré leur soutien au président pour les élections locales de 2027 et la présidentielle de 2029.

Trois cents élus locaux ont rejoint la coalition ces dernières semaines, selon RFI. Une série de textes fonda-

teurs a également été adoptée lors de l'assemblée. Me Abdoulaye Tine, membre de la coalition, en résume l'esprit: «Une coalition de conquête n'est pas une coalition d'exercice. C'est pour ça qu'il fallait recentrer la coalition pour soutenir le mandat présidentiel.»

La rupture avec le Pastef s'officialise

Sans renier directement le Pastef, Bassirou Diomaye Faye a conclu son discours en promettant de «ne jamais trahir» sa coalition.

Les tensions entre les deux hommes s'accumulent depuis novembre 2025. Le président Faye avait alors limogé Aïssatou Mbodj, proche du Premier ministre et coordinatrice de la coalition, pour la remplacer par sa propre conseillère Aminata Touré. Sonko, officiellement en congé, n'avait pas participé au Conseil des ministres le lendemain et publiquement rejeté cette décision, affirmant que Faye n'en avait pas le pouvoir.

Le contexte économique

aggrave ces frictions. Les négociations avec le Fonds monétaire international (FMI) s'éternisent, alors que Dakar cherche à conclure un nouveau programme de prêts. Le FMI avait gelé un programme de 1,8 milliard de dollars en 2024, après que le gouvernement Sonko eut révélé des dettes mal déclarées par l'administration précédente, estimées à plus de 11 milliards de dollars.

Sonko campe sur ses positions

Début mars, le Premier ministre avait franchi un nouveau palier. Il s'est dit prêt à retirer le Pastef du gouvernement si le chef de l'État rompait avec la vision du parti. Il avait évoqué une possible «cohabitation douce» en cas de divergences persistantes ou un retour dans l'opposition si la rupture devenait trop nette. «Le Pastef n'a aucun problème avec l'une ou l'autre de ces options», avait-il martelé.

La question de l'éligibilité de Sonko à la présidentielle de 2029 plane sur ces tensions. Condamné en janvier 2024 à six mois de prison avec sursis pour diffamation envers un ancien ministre, le Premier ministre avait été empêché de se présenter en 2024. La Cour suprême a rejeté son recours en juillet 2025. Sonko affirme que la loi d'amnistie de mars 2024 couvre sa condamnation, une interprétation que contestent de nombreux juristes. «Rien ne peut m'empêcher d'être candidat!», avait-il lancé en décembre devant ses partisans au Grand Théâtre de Dakar.

Tv5 monde

Lisez et faites lire votre journal
Chronique de la
Semaine



Citoyens togolais,

Conducteurs de poids lourds,

Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.

Les camions en surcharge détruisent précocement les routes.

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.

**Message de la Société Autonome de Financement
de l'Entretien Routier (SAFER)**